

L'Écurie Royale présente le concours



Dressage Royal

Dressage et combiné

Le 3 et 4 juillet 2021

À l'Écurie Royale d'Hatley

www.ecurieroyale.com

2640 Chemin Rodgers, Canton d'Hatley, J0B2C0

Tel. : 819-569-0505 ; Cell : 819-432-5322

Courriel : info@ecurieroyale.com

Comité du concours

Organisateur :	Ashley Coulombe, tél : 819-432-5322
Assistante et Secrétaire :	Véronique Verrier, tél : 819-620-8817
Commissaire :	Natalie Proulx
Juges :	Samedi : Ellen King Dimanche : Ellen King

Inscriptions

Nous recevons les inscriptions par :

- Via internet voir lien sur AERE (Nous vous enverrons une confirmation d'acceptation de votre inscription). Dû a l'achalandage, ne prenez pas pour acquis que votre inscription est acceptée.
- Si nous n'avons pas assez d'inscriptions pour remplir deux jours, nous nous gardons le droit de couper les inscriptions et faire le concours sur une journée.
- Paiement par virement interac seulement. Pour effectuer le virement, utilisez les informations suivantes svp :

Courriel : virement@ecurieroyale.com

Question: Dressage Royale

Réponse: Royale

Description : Le nom du cavalier participant

Inscription ouverte du mercredi 23 juin au 27 juin via le lien sur l'AERE ou sur le site web de l'Écurie Royale au www.ecurieroyale.com

Documents obligatoires :

Copie des cartes Cheval Québec, Canada Équestre, CCC, Test Coggins ; Dossard avec numéro AERE, Certificat de vaccination, Preuve de Vaccination

Ouverture du secrétariat :

14 :00 – 17:00 le vendredi

7:00 – 17:00 samedi et dimanche

Frais de concours

20\$ par classe **Élevage/ Assiette de dressage**
30\$ par classe de dressage
60\$ par classe de combiné
50\$ par box par 1 jour, 70\$ pour 2, 90\$ pour 3 jours
8\$ par sac de ripes
10\$ frais de terrain par jour
10\$ par réchauffement par jour
25\$ frais administratifs par cavalier
3,50\$ Contrôle antidopage CE
10,00\$ Dressage Canada



Horaire de la fin de semaine

- ❖ Arrivée des cavaliers et des montures le **vendredi après 12:00**
 - ❖ Périodes d'entraînements à l'intérieur de la carrière de compétition
(Coupon d'entrée disponible au coût de 10,00\$ par réchauffement)
 - Vendredi 2 juillet 2021 de 12h00 à 18h00
 - Samedi 3 juillet 2021 après le concours
 - ❖ Pour promouvoir l'élevage, Cheval Québec a mis sur pied le programme Cheval Origine Québec. Dressage Royal souhaite contribuer en mettant en valeur les chevaux qui participent et qui sont inscrits dans ce programme. Ainsi, lorsque l'annonceur présentera les chevaux et les cavaliers, il soulignera de façon particulière ceux qui répondent à ces critères. De l'information et le formulaire d'inscription sont disponibles en utilisant le lien suivant : https://cheval.quebec/Download/Le-Cheval/Brochure_Reconnaissance_Eleveur.pdf de plus, des formulaires seront disponibles sur le terrain au secrétariat les journées de compétition.
 - ❖ Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les règlements de Canada Équestre, section A, règlements généraux, article A519, Vaccination. Influenza équine et l'herpèsvirus (type 1 et 4), dans les 6 mois précédents l'arrivée au concours.
-
- ✚ L'écurie Royale possède 1 manège de réchauffement en sable et 2 aires de compétition.
 - ✚ Bien lire le protocole COVID

Programme de compétition

Samedi 3 juillet 2021

Début : 8 :00

Initiation :

Poney / Junior / Amateur – ouvert
Reprise A-B-C

Classe Élevage :

 Licou

 Matériel 4ans

Niveau 1 :

Poney/junior/amateur-Ouvert
Reprise 1-2

Niveau 2 :

Ouvert
Reprise 1-2

Niveau 3 :

Ouvert
Reprise 1-2

Kür :

Niveau 1 - ouvert
Niveau 2 - ouvert
Niveau 3 - ouvert

Dimanche 4 juillet 2021

Début : 8 :00


Classe Élevage :

 Licou

 Matériel 4ans

Entraînement :

Poney /Junior /Amateur – Ouvert
Reprise 1-2

 Assiette de dressage

Kür entraînement

Règlement de concours

- ❖ Les chiens doivent être en laisse en tout temps.
- ❖ Voir protocole COVID
- ❖ Ce concours est avant tout pour montrer la qualité de nos chevaux et de nos cavaliers en Estrie !

Sourire obligatoire en tout temps

Commanditaires



Nous remercions nos généreux commanditaires !
Nous remercions aussi tous les cavaliers qui ont choisi de participer à ce concours.
L'AÉRE pour sa précieuse collaboration.
Les bénévoles pour leur participation, patience et dévouement!

Énoncé de principes Canada Équestre

Le concours hippique Dressage Royale est un concours sanctionné Bronze de Canada Hippique, 308 promenade Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6 et est assujéti aux réglemets de CH.

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux réglemets et spécifications des réglemets en vigueur de CH et sera tenue et jugée conformément au Manuel des réglemets de CH.

Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Hippique, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujétis aux dispositions des statuts et des réglemets de Canada Hippique et à tout réglemets supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Hippique est responsable de bien connaître les statuts et les réglemets applicables de Canada Hippique, ainsi que tout réglemets supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux réglemets de Canada Hippique et à tout autre réglemets établi par le concours.

Canada Hippique (Fédération Équestre Nationale du Canada) encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cet égard, il s'engage à :

Tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.

- Exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- Veiller à ce que les propriétaires, les entraîneurs et les participants ou leurs agents prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- Assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- Fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- Exiger des propriétaires, des entraîneurs et des participants qu'ils prennent connaissance et respectent les réglemets des organismes dont ils relèvent et les réglemets de l'industrie relatifs à tous les concours équestres.
- Étudier, réviser et élaborer les règles et réglemets des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

PROTOCOLE – COMPÉTITION ÉQUESTRE GESTION DES RISQUES LIÉES À LA COVID19



OBJET DU PROTOCOLE

Ce protocole concerne les concours régionaux (bronze).

A. L'événement concerné par le présent protocole est :

Dressage Royale, Canton d'Hatley, 3-4 juillet 2021

- B. Tous les individus présents sur le site en tant que membre d'une équipe de compétition devront être enregistrés auprès du secrétariat, et devront figurer avec leurs noms et numéros de téléphones sur la liste des personnes essentiels fournis par les écuries participantes (Annexe 1).
- C. Chaque athlète a droit, en plus de l'entraîneur, à deux accompagnateurs.
- D. Aucun "Ship-In" ne sera accepté durant les concours. Tous les chevaux devront prendre des stalles auprès du secrétariat, réservées avec le formulaire réservé à cet effet.
- E. Tous les participants et leur entourage doivent remplir et renvoyer au secrétariat le formulaire de "Reconnaissance et acceptation des risques – Dégagement de responsabilité du participant"
- F. Un maximum de **nombre (selon le terrain et les règles sanitaires de la région)** visiteurs autres que les membres d'équipe pourront être acceptés sur le site chaque jour.
- G. Le port du masque sera obligatoire lorsque la distance de 2 mètres ne pourra pas être respectée sur le site pour les personnes vivant dans des résidences différentes. Le port du masque sera obligatoire à l'entrée des manèges de compétition et de réchauffement, dans les bâtiments intérieurs (comme les écuries. Le juge et son/sa secrétaire devront porter un masque en tout temps. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque en tout temps.

1. ACCÈS AU SITE - LIMITATION

Suivant les recommandations de la santé publique, les individus suivants auront accès au terrain de concours :

- a) Les officiels de la compétition (commissaires, juges, dessinateurs de parcours)
- b) Le personnel de concours (annonceur, secrétaire de concours, équipes de terrain)
- c) Le personnel de santé et de sécurité (vétérinaire, maréchal-ferrant, premiers répondants, surveillant de nuit pour les chevaux, personnel d'accueil)
- d) Les tresseurs, qui doivent se déclarer à : **nom et coordonnées de la personne responsable de la compétition** pour figurer sur la liste des visiteurs autorisés.
- e) Les équipes de compétitions, soit les entraîneurs, les cavaliers, les palefreniers et leurs accompagnateurs. Ceux-ci devront fournir un formulaire de déclaration. Voir à l'annexe 1. Un nombre de deux accompagnateurs par cavalier est autorisé.

2. PROCÉDURE D'ACCÈS AU SITE

- a) Les personnes souhaitant accéder au site devront utiliser l'entrée prévue à cet effet.
- b) Les équipes de compétition devront faire parvenir leur heure d'arrivée 24h à l'avance par courriel à : **nom et coordonnées de la personne responsable de la compétition** pour permettre à l'équipe de coordonner l'arrivée des athlètes.

3.FAVORISER LES PROCÉDURES SANS CONTACT

- a) Le secrétariat de concours sera entièrement virtuel. En cas d'urgence, une rencontre physique pourra être organisée entre le secrétariat de concours et un seul représentant d'équipe.
- b) Les formulaires de concours, l'inscription et le paiement se feront en ligne par virement via : **mode de paiements acceptés.**
- c) Les numéros de concours seront remis à l'arrivée sur le site à la personne identifiée comme gestionnaire de l'écurie (Annexe 1).
- d) Aucune inscription ne sera acceptée sur le terrain : pour toutes difficultés d'inscription, les athlètes devront entrer en contact avec **nom et coordonnées de la personne responsable de la compétition** au moins 72h avant leur arrivée prévue.
- e) Tous les documents relatifs aux inscriptions (formulaires, certificats vétérinaires, passeports, certificats de vaccination etc.) devront être envoyés par courriel au secrétariat avant l'arrivée sur le site.
- f) Il n'y aura **qu'un seul foodtruck** sur le terrain lors du concours

3. SEGMENTATION DES ÉCURIES & SANTÉ DES CHEVAUX

- a) Les chevaux seront séparés par écurie pour l'attribution des stalles.
- b) Des grilles de température pour les chevaux seront installés sur les portes de stalles, les écuries devront remplir les grilles qui seront vérifiées par l'équipe de nuit
- c) Le comité organisateur nettoie et désinfecte les stalles avant l'événement. Tout nettoyage et désinfection durant le concours survenant en raison d'un changement de cheval de la part de l'écurie participante est de la responsabilité de l'entraîneur et de son gestionnaire d'écurie.
- d) Le comité organisateur n'est pas responsable de la désinfection de la zone des écuries après le début du concours, mais la direction du concours assume que la désinfection sera effectuée conformément aux recommandations de la santé publique par les membres des écuries participantes pour les stalles qui leur sont attribuées.
- e) Le comité organisateur ne fournira pas de boyaux d'arrosage dans les aires de douches et d'écurie.
- f) Les écuries sont **fortement invitées à éviter tout partage d'équipement entre les chevaux, y compris entre les chevaux d'une même écurie** ce qui inclut, mais sans s'y limiter :
 - Les boyaux d'arrosage
 - Les chaudières des chevaux
 - Les serviettes pour nettoyer la bouche et les pieds du cheval
 - Les éponges, brosses et autre matériel de préparation
 - Les brides, mors, selles, tapis, etc.

4. PORT DU MASQUE

Le port du masque sera obligatoire lorsque la distance de 2 mètres ne pourra pas être respectée sur le site pour les personnes vivant dans des résidences différentes. Le port du masque sera obligatoire à l'entrée des manèges de compétition et de réchauffement, dans les bâtiments intérieurs (comme les écuries). Le juge et son/sa secrétaire devront porter un masque en tout temps. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque en tout temps.

5. MESURES SUR LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en fonction des recommandations des fédérations sportives et des autorités de santé publique

6. PÉNALITÉS POUR LES CONTREVENANTS

Les contrevenants (ne respectant par le port du masque et/ou la distanciation physique) se feront pénaliser de la façon suivante

1. Première offense : Avertissement
2. Seconde offense : Imposition d'une pénalité monétaire de 100\$ sur le compte du cheval
3. Troisième offense : Interdiction de se trouver sur le terrain : le contrevenant perdra ses droits d'accès au site de compétition et devra quitter le terrain immédiatement, sans possibilité de revenir pour le reste de l'événement

7. DÉSINFECTION & CONFORMITÉ

- a) Une équipe de désinfection et conformité sera mise en place pour chacun des événements. L'équipe de conformité aura pour tâche de veiller à l'application du protocole et au respect des mesures par toutes les personnes sur le terrain.
- b) Le comité organisateur s'assurera qu'un agent de conformité est présent pour chaque tranche de 125 personnes présentes sur le site incluant les participants, leur entourage ainsi que les visiteurs
- c) L'équipe de désinfection aura pour tâche de faire une tournée, à toutes les quatre heures, des espaces suivants, afin de les désinfecter : bureaux de l'administration, espace repas, blocs sanitaires, espace de réchauffement et obstacles
- d) Les bureaux des officiels seront désinfectés au début et à la fin de chaque journée
- e) Des lavabos avec eau courante et/ou des stations de nettoyage des mains seront disponible à l'entrée des espaces communs, des aires de réchauffement et des écuries.
LE NETTOYAGE DES MAINS AVANT D'ACCÉDER À CES ZONES EST OBLIGATOIRE
- f) Les équipes participantes sont **fortement invités à nettoyer et désinfecter immédiatement après usage tout le matériel sportif pour éviter la contamination entre chevaux**



8. ANTI-DOPAGE ÉQUIN & IDENTIFICATION DES STALLES DE PRÉLÈVEMENT

- a) Conformément aux règlements de Canada Équestre, des stalles pour usage vétérinaires seront disponibles et identifiées sur le plan des écuries. Deux stalles seront réservées pour les traitements et deux stalles seront réservées pour les prélèvements en vue des tests anti-dopage.
- b) De plus, deux stalles d'isolation seront disponibles sur le site dans un espace en retrait. Les stalles seront identifiées sur le site et sur le plan. Elles seront isolées des autres stalles et des écuries

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DÉCLARATION – ÉQUIPE DE COMPÉTITION

FORMULAIRE DE DÉCLARATION – ÉQUIPE DE COMPÉTITION

Pour obtenir l'accès au site de compétition, tous les membres des équipes de compétition doivent être déclarés au moyen de ce formulaire. Ce formulaire doit être fournis par l'entraîneur ou son représentant. **LE COMITÉ ORGANISATEUR N'ACCEPTERA AUCUN FORMULAIRE FOURNI INDIVIDUELLEMENT.**

INFORMATION DE L'ÉCURIE BARN INFORMATION				
ENTRAÎNEUR <i>TRAINER</i>			ÉCURIE <i>STABLE</i>	
			@	
GESTIONNAIRE DES ÉCURIES BARN MANAGER				
* responsable pour le split et les déclarations / manage barn split & declarations				
NOM <i>NAME</i>				
			@	
NOM <i>NAME</i>	LIÉ AU CHEVAL <i>RELATED TO HORSE</i>	ROLE	CELL #	EMAIL

Merci d'indiquer le role des individus listés ci-haut : entraîneur, gestionnaire d'écurie, palefrenier, cavalier, parent/tuteur, membre de la famille, forgeron, vétérinaire, docteur